

• ADMINISTRATION**Règlement numéro 372-2020**

Puisque le conseil municipal désire reprendre la procédure référendaire pour le règlement numéro 372-2020 en apportant toute adaptation nécessaire comme prévu à l'arrêté ministériel 2020-033, le conseil a résolu :

- Que la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter en lien avec le règlement numéro 372-2020 décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 695 000 \$ (parapluie) soit reprise en respectant les dispositions des décrets se rapportant à l'état d'urgence sanitaire sur le territoire du Québec et à l'arrêté ministériel 2020-033;
- Qu'un avis public soit donné afin d'annoncer cette procédure en respectant l'ensemble des dispositions prévues et donnant toutes les indications à la population pour la procédure d'enregistrement; et
- Qu'une copie certifiée de la présente résolution soit transmise au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Adopté à la majorité à la suite d'un vote :

	Pour	Contre
Marie-Claude Frigault		X
Archie Martin		X
Edith de Haerne	X	
André Boucher	X	
Danny Lalonde	X	
Mario Gauthier	X	

• RESSOURCES FINANCIÈRES**Comptes à payer**

Le conseil a résolu que les comptes énumérés dans la liste datée du 8 mai 2020, totalisant 294 198.78 \$ pour le fonds d'administration et 8 856.90 \$ payés par délégation, soient adoptés, et que leur paiement soit autorisé. De même, la liste des chèques produits du 1^{er} avril au 30 avril est approuvée.

Projet de mise à niveau et d'augmentation de la capacité de la station d'épuration

Puisque la Ville doit respecter les modalités du guide relatif au programme d'aide financière du Fonds pour l'infrastructure municipale d'eau (FIMEAU) afin de recevoir le versement de cette aide financière et qu'une résolution doit être produite à cet effet, le conseil a résolu d'entériner :

- son engagement à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- son engagement à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs cadres, fonctionnaires, employés, sous-traitants ou agents, contre toutes les actions, qu'elle soit de nature contractuelle, délictuelle ou autre, réclamations et demandes, pertes, coûts, dommages, poursuites ou autres procédures intentées par quiconque ou contre toutes les actions occasionnées par une blessure, dommage ou perte ou la destruction de biens, une perte économique ou une atteinte aux droits dus, découlant directement ou indirectement d'un projet financé avec l'aide financière du programme FIMEAU;

- son engagement à réaliser les travaux selon les modalités du programme FIMEAU et à assumer toutes les responsabilités qui s'appliquent à elle en lien avec la réalisation et le financement de ces travaux;
- son engagement à assumer tous les coûts non admissibles au programme FIMEAU associés à son projet, incluant tout dépassement de coûts et toute directive de changements;
- son engagement à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus;
- son engagement à aller de l'avant avec le projet de mise aux normes de l'usine d'épuration de la Ville selon les termes de la demande soumise au Fonds pour l'infrastructure municipale d'eau (FIMEAU) - Infrastructures d'eau en date du 24 avril 2020, et
- d'autoriser le dépôt final de la demande d'aide financière au programme FIMEAU.

S'il s'avère que le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) n'exige pas d'étape supplémentaire pour l'abattement des coliformes fécaux (désinfection par ultraviolet) à l'émission du certificat d'autorisation pour la durée des travaux de réfection ou lors de l'exploitation de la station, en ce cas, ces items seront retirés des réclamations partielles et finales du programme d'aide financière FIMEAU. La Ville comprend que le montant de l'aide prévu pour ces équipements ne sera pas disponible pour la réalisation d'autres travaux.

• RESSOURCES HUMAINES

Gestion du personnel – mouvements de personnel – mai 2020

Le conseil a résolu d'officialiser les dates d'embauche du personnel suivant :

Embauches (LCV, article 73.2.)				
Nom	Poste	Date	Régie par	Type
Services techniques et des infrastructures				
Martin Legault*	Journalier saisonnier	11 mai 2020	Convention collective des employés cols bleus	Temps complet Temporaire
Louis Ouellette*	Journalier saisonnier	11 mai 2020	Convention collective des employés cols bleus	Temps complet Temporaire
Réjean Brunet*	Journalier saisonnier	11 mai 2020	Convention collective des employés cols bleus	Temps complet Temporaire
Benoit Garand*	Journalier saisonnier	11 mai 2020	Convention collective des employés cols bleus	Temps complet Temporaire

* Référence : résolution 2020-03-070 adoptée le 10 mars 2020

Abrogation de la résolution 2020-04-103

Le conseil a résolu d'abroger la résolution 2020-04-103 – pandémie de la COVID-19 – gestion du personnel – mise à pied temporaire à compter du 13 avril 2020 de Mme Ginette Fournier et de MM. Alastair Cunningham et Michael Fleckenstein occupant les postes d'aide-bibliothèque à la bibliothèque municipale.

Pandémie de la COVID-19 – gestion du personnel

Puisque la Ville a dû cesser toutes activités liées aux loisirs, notamment à sa bibliothèque municipale afin d'éviter tout rassemblement que ce soit en raison des mesures sanitaires instaurées par les gouvernements provincial et fédéral dues à la pandémie de la COVID-19, et que la Ville ne peut donc pas garder certains employés à son emploi de façon temporaire

notamment à la bibliothèque municipale, le conseil a résolu d'entériner la mise à pied temporaire, à compter du 13 avril 2020, de M. Michael Fleckenstein occupant le poste d'aide-bibliothèque à la bibliothèque municipale.

Fin de l'entente de services avec Mieux-Vivre Canada (par Morneau Shepell)

Le conseil a résolu d'autoriser la Ville de Rigaud à confirmer la fin de l'entente de services avec Mieux-Vivre Canada (par Morneau Shepell) pour le programme d'aide aux employés (PAE) en date du 31 mai 2020.

Programme d'aide aux employés (PAE)

Le conseil a résolu d'autoriser l'adhésion de la Ville de Rigaud au programme Optima Santé globale pour le programme d'aide aux employés (PAE) pour la période du 1^{er} juin 2020 au 31 mai 2021, et ce, pour une somme d'au maximum 3 500,00 \$, plus toutes taxes applicables. Le tout payable par le fonds général.

• RESSOURCES MATÉRIELLES ET IMMOBILIÈRES

Autorisation d'appels d'offres publics

Le conseil a résolu d'autoriser la préparation et le lancement des appels d'offres publics suivants :

- Achat, distribution de bacs roulants et de comptoir ainsi que la collecte des résidus domestiques (résidus alimentaires acceptés et verts) pour les années 2021 à 2024 avec possibilité de renouvellement en 2025 et 2026;
- Vidange de boues de fosses septiques pour les années 2021, 2022, 2023 et 2024.

Octroi d'un contrat

Le conseil a résolu d'autoriser l'octroi d'un contrat de gré à gré à Toromont Cat, division énergie, pour l'acquisition d'un groupe électrogène neuf de marque Caterpillar, modèle D150-10, d'une puissance de 150 kW pour l'alimentation du garage municipal en cas de panne électrique afin de maintenir les services essentiels, et ce, pour une somme de 54 500 \$, plus toutes les taxes applicables. Le tout, selon la formule de prix datée du 8 avril 2020 et payable par un emprunt au fonds de roulement sur une période de 10 ans (poste budgétaire 23-300-20-203).

• QUELQUES NOUVELLES AU SEIN DE LA VILLE

Service de sécurité incendie

- Au cours du mois de mai, les entraînements en caserne ont été suspendus ainsi que toutes les activités relevant de l'École nationale des pompiers du Québec (ÉNPQ);
- L'équipe a répondu à 25 appels incendie durant le mois. Parmi ces appels, il y avait, entre autres, 10 vérifications de feu à ciel ouvert, 2 feux de broussaille, 1 accident de la route et 3 alarmes en fonction;
- Le Service a eu recours à l'entraide 3 fois durant cette période;
- Au cours du mois d'avril 2019, le Service avait répondu à 69 appels incendie comparativement à 72 appels au 30 avril 2020;
- L'équipe de premiers répondants a reçu 5 appels entre le 1^{er} et le 30 avril 2020;
- Au 30 avril 2019, les premiers répondants avaient répondu à 214 appels comparativement à 117 au 30 avril 2020.

Service de l'urbanisme et du développement économique

- Le Service a émis un total de 30 permis et certificats au cours du mois d'avril, pour un montant total de travaux projetés s'élevant à environ 1 133 000 \$. De ceux-ci, on dénombre :
 - 3 permis relatifs à des installations sanitaires, avec une valeur projetée des travaux estimée à 45 000 \$;

- 5 permis de construction, rénovation et réparation de bâtiments principaux pour une valeur projetée des travaux estimée à 938 000 \$;
 - 9 certificats relatifs à l'abattage d'un ou de plusieurs arbres.
- Au même moment l'année dernière, le Service émettait 54 permis et certificats pour un montant total de travaux projetés s'élevant à environ 2 630 000 \$.

Notez que ce document n'a aucune valeur légale. Seules les copies certifiées conformes par le greffier ou le greffier adjoint ont une valeur légale. Pour consulter l'ensemble du procès-verbal de cette séance du conseil municipal, rendez-vous sur le site Internet de la Ville à l'adresse www.ville.rigaud.qc.ca.